



Juillet 2015

RESCTRICTION DE L'USAGE DE L'EAU

Suite à un déficit de précipitations significatif, les cours d'eau du Territoire de Belfort présentent une situation dégradée. En effet, les niveaux des nappes phréatiques se situent nettement sous la moyenne mensuelle. Par ailleurs, les unités de distribution d'eau potable ont réduit leur production à Sermamagny et compensent depuis deux jours avec les appoints du centre de Mathay dans le Doubs.

Dans ces conditions, la Préfecture du Territoire a pris un arrêté de restriction d'usage de l'eau. Sont notamment interdits les usages domestiques suivants :

- L'arrosage des pelouses, espaces verts publics sauf potagers privés,
- Le lavage des voitures hors des stations professionnelles, sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnière, ...) et pour les organismes liés à la sécurité,
- Les fontaines publiques en circuit ouvert branchées sur le réseau AEP (Adduction d'Eau Potable) doivent être fermées
- Le remplissage ou remise en eau des piscines d'une capacité totale supérieure à 2 m³ à usage privé, sauf lors de la première mise en eau, des piscines en dur et enterrées construites depuis le premier janvier de l'année en cours.

Ces mesures sont effectives à compter du 3 juillet et jusqu'à nouvel arrêté de levée.

La mairie de Botans propose un emploi contractuel

Mission :

Ménage de la mairie
Gestion des clefs et du matériel de la salle des fêtes
Ménage de la salle des fêtes

Temps de travail :

2 heures / semaine pour le ménage mairie/salle des fêtes
1, 2 ou 3 heures suivant contrat de location salle des fêtes (gestion des clefs, état des lieux, comptage vaisselle, ménage)

Rémunération :

Rémunération selon grille indiciaire de la fonction publique.

Si vous êtes intéressé(e), prenez contact avec le secrétariat (09 67 14 11 19) ou adressez votre candidature à la Mairie de Botans avant le 01 Août 2015.